

## **FICHE n° 26 SUR LA MISE EN PLACE D'UN CADRE PERMANENT DE VEILLE, DE COORDINATION, DE CONCERTATION, DE DIFFUSION DES INFORMATIONS ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION EN HORTICULTURE ORNEMENTALE, ENVIRONNEMENTALE ET NOURRICIÈRE**

Comité de travail du secteur recherche et innovation  
Démarche sur la compétitivité de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière

### **Secteur(s) visé(s)**

- Production en serre
- Production en pépinière
- Production d'arbres de Noël
- Production de gazon en plaques
- Secteur des Services
- Secteur de la Commercialisation

### **Titre/Nom de l'action proposée**

Mise en place d'un cadre permanent de veille, de coordination, de concertation, de diffusion des informations et de développement de la recherche et de l'innovation en horticulture ornementale, environnementale et nourricière

### **Description de l'action proposée (quoi)**

Développer et mettre en place avec le secteur et l'ensemble des acteurs impliqués dans la chaîne de la R et I de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière un processus structurant et permanent de veille, de concertation, de coordination et de développement de la recherche et de l'innovation (R et I) dans un esprit d'innovation ouverte, afin d'accroître les efforts de recherche, la pertinence et l'efficacité des projets ainsi que leurs retombées pour l'industrie.

Ce cadre/mécanisme de veille, de concertation et de coordination de la R et I aurait, entre autres, comme objectifs de favoriser le dialogue et les échanges entre les différents acteurs de la chaîne de l'innovation afin d'apprendre à mieux se connaître et de comprendre les réalités de chacun, et de faciliter la coopération, les alliances et le travail collaboratif. Il en résulterait une synergie accrue entre le monde de la recherche et l'industrie de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière (HOEN).

D'une part, un mécanisme structurant et permanent de veille stratégique, scientifique, technique, environnementale, de marché, etc. sur l'horticulture ornementale, les infrastructures végétalisées, l'agriculture urbaine et tout autre marché émergent serait mis en place. Des ressources seraient embauchées pour scruter, recueillir, compiler, analyser et diffuser toutes les informations manquantes et pouvant être utiles à l'ensemble des acteurs de la chaîne de l'innovation, et visant l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises.

En plus de participer aux différentes instances de concertation et d'échange sur la recherche et l'innovation en HOEN, tous les acteurs impliqués seraient appelés à alimenter le réseau de veille scientifique et stratégique en matière de tendances, de projets de R & I, de nouveautés et

d'innovations. Une fois la collecte d'informations, la compilation et l'analyse complétées, les informations pertinentes et exploitables seraient diffusées entre les acteurs des membres des chaînes de valeur (HO, IV et AU), dont ceux impliqués directement dans des projets de R et I, les organisations environnementales et autres intéressées ainsi que les entreprises et associations de la production, des services et de la commercialisation.

**Cette instance de concertation pourrait donner vie au concept de cycle de vie de la science ouverte**, dont notamment :

- Recenser régulièrement les besoins en R et I et en transfert technologique des entreprises;
- Agir à titre de catalyseur/facilitateur entre le milieu de la recherche et de l'innovation et les professionnels et entreprises impliqués dans ces marchés (HO, IV et AU), et les mobiliser pour favoriser l'émergence de projets communs avec des acteurs partageant des expertises complémentaires ;
- Recueillir, analyser (méta-analyse) et partager (compendium) des données pertinentes pouvant accélérer l'atteinte de résultats dans les projets de R et I ;
- Faciliter des ententes de partenariat visant à partager des ressources et des infrastructures de R et I pour des projets particuliers ou des projets en coopération ;
- Concevoir, en collaboration avec des ressources existantes, des outils de communication et de vulgarisation et les rendre disponibles à tous les acteurs des filières de l'horticulture ornementale, des infrastructures végétalisées et de l'agriculture urbaine (soit l'HOEN) ;
- Établir les bonnes pratiques de production, de vente, d'aménagement ou d'entretien à recommander et les mettre à jour régulièrement selon les résultats de la recherche et de la documentation ;
- Assurer la diffusion d'information à toutes les étapes, de la recherche à l'amélioration des pratiques, en favorisant une ou des rencontres annuelles entre les différents intervenants (colloques, tables rondes et autres événements), en développant et en offrant de la formation et en déployant différentes stratégies de communication auprès des principaux utilisateurs ;
- Développer des guides, des compendiums, basés sur la recherche et les expérimentations passées, recommander l'établissement ou contribuer à l'établissement de normes et de certifications adaptées, entre autres, aux marchés des IV et de l'AU et promouvoir des politiques cohérentes, notamment en ce qui a trait au volet urbain ;
- Tendre à long terme à regrouper dans un même endroit physique les forces vives du milieu.

**Justification : contexte/objectifs/problématique que cette action veut résoudre (*pourquoi*)**

Sur le plan de la compétitivité, les productions ornementales en serre, en pépinière et de gazon en plaque du Québec accuse un retard par rapport à l'Ontario et la Colombie-Britannique, qu'il s'agisse des marchés de l'horticulture ornementale (HO), de l'agriculture urbaine (AU) et des infrastructures végétalisées (IV) que dans de nouveaux domaines émergents comme l'hortithérapie et la phytothérapie. En outre, rappelons que l'Ontario dispose d'un Centre de recherche en horticulture, le Vineland Research and Innovation Centre (VRIC), qui lui confère certainement un avantage concurrentiel.

La recherche, l'innovation et le transfert de connaissances sont parmi les moyens les plus importants pour adresser des enjeux de compétitivité et il est à prévoir que les marchés de l'HOEN seront encore en développement dans les prochaines années ; il existe donc des opportunités de croissances à saisir pour lesquelles il manque de connaissance et d'expertise.

**En matière de concertation de R et I pour ces marchés, les faiblesses suivantes ont été identifiées :**

- Plusieurs des besoins de recherche et d'innovation du secteur de la production ne sont pas couverts par la recherche, notamment au niveau de la recherche scientifique universitaire. De plus, le manque de concertation fait que certains résultats de recherche ne sont pas transférés, malgré la présence de l'IQDHO ;
- Il y a une diversité d'acteurs impliqués dans le développement des IV et de l'AU : universités, centre d'innovation, OBNL, organismes privés, associations sectorielles, municipalités, ministères, et autres. De nouveaux acteurs arrivent dans la filière de l'HOEN également. Tous ces acteurs n'ont pas d'opportunités pour tisser des liens leur permettant de partager leur expertise, d'avoir accès à des données ouvertes et d'autres connaissances pouvant faire avancer la science. On constate donc un déficit de concertation et de mobilisation des acteurs de la recherche du secteur et des différentes parties prenantes vers des projets communs, quels que soient les marchés visés (HOEN). Il n'y a aucun mécanisme de recherche, d'innovation et de transfert d'expertise qui s'adressent de façon spécifique aux entreprises des services et de la commercialisation pour les domaines des IV et de l'AU. Leurs besoins ne sont donc pas canalisés vers les chercheurs ;
- Il n'y a pas de plan de développement partagé en matière de R et I en qui a trait aux marchés des IV et de l'AU ;
- Il y a un manque de balises, fondées sur la science, pour les décideurs (règlements municipaux) quand vient le temps d'autoriser ou non l'implantation d'initiatives en IV et en AU ayant pour résultat le refus de permis d'implantation.

En fait, nous observons un manque de concertation, d'échanges et de collaboration entre les différents intervenants impliqués en R et I et la filière de l'HOEN pour faire vivre de manière dynamique et optimale le cycle de vie de la science ouverte.

Au niveau des outils de diffusion et de transfert d'expertise, le secteur possède des moyens/outils dont :

- Un centre d'expertise pour la production, l'IQDHO, et qui investit dans des activités d'innovation, des publications et des activités de transfert de groupe et individuel ;
- La Table filière de l'horticulture ornementale pour les études de marché et consommateurs ;
- Deux Comités sectoriels de main-d'œuvre, HortiCompétences pour la commercialisation et les services, et AGRICarières pour l'agriculture ;
- Le Magazine *Québec Vert*®, les infolettres de Québec Vert, l'Expo Québec Vert, etc. ;
- Les infolettres et les activités des associations sectorielles de la production, de la commercialisation et des services.

**Impact \$ sur la compétitivité/retombées anticipée (*qu'est-ce que cela va donner*)**

- La compétitivité du secteur sera augmentée par une meilleure réponse aux besoins des entreprises en R et I touchant notamment le développement des marchés de l'HO, des IV, de l'AU et des autres marchés émergents (p. ex. l'hortithérapie), les techniques de production, de conception, d'aménagement et d'entretien des végétaux et des infrastructures végétalisées.
- Des activités de R et I plus efficaces par le partage de données probantes et la combinaison d'expertise complémentaire dans la mise en œuvre de projet de R et I ;

- Plus de transfert visant l'adoption des résultats de la R & I, en phase avec les besoins du milieu, ce qui amènera une accélération de la mise en œuvre des connaissances acquises et un accroissement de performance chez les entreprises ;
- Une diminution des freins identifiés liés au développement des produits de l'HO, des IV et de l'AU, stimulant l'offre de production, de commercialisation et de services québécois ;
- Une plus grande capacité à approvisionner les marchés avec des produits québécois dans les 3 marchés, lesquels seront plus résilients aux changements climatiques ;
- Une offre de services de produits ornementaux et potagers répondant davantage aux besoins et exigences (biologique) de la clientèle québécoise.

**Retombées pour le secteur de la production, des services et de la commercialisation :**

La compétitivité des entreprises de commercialisation et de service dans les domaines de l'HO, des IV et de l'AU, pourrait grandement évoluer par l'acquisition de pratiques innovantes répondant davantage aux besoins des diverses clientèles (grand public, commerciales, institutionnelles, municipales) tout en conciliant les impératifs environnementaux et sociétaux. Pour la production, davantage de concertation avec le milieu des IV et de l'AU permettra, entre autres, de meilleurs échanges de savoir contribuant à en bâtir de nouveaux et ainsi permettre une plus grande adaptation des entreprises de la production ornementale et de la chaîne de valeur à répondre à tous les marchés de HOEN.

**Retombées pour l'environnement et la santé publique :**

La présence de végétaux dans les IV et les autres types d'aménagements publics et privés fournit systématiquement des bénéfices connexes non négligeables tels que l'amélioration de la qualité de vie, une meilleure santé des citoyens, l'augmentation de l'attractivité et de la vitalité (y compris économique) du milieu, en plus des nombreux bénéfices environnementaux dont l'augmentation de la biodiversité et les effets bénéfiques de la phytoremédiation. Les s sont des solutions fondées sur la nature. Elles utilisent des végétaux qui séquestrent et stockent le carbone, permettant ainsi de combattre les changements climatiques et de s'y adapter, notamment en atténuant les impacts des phénomènes climatiques extrêmes. Les IV présentent généralement un retour sur investissement beaucoup plus intéressant que les infrastructures grises conventionnelles.

**Principales étapes et échéanciers de réalisation (*quand*)**

1. Compléter l'évaluation des besoins du secteur en matière de R & I ;
2. Identifier les besoins non couverts pour répondre aux besoins du milieu ;
3. Compléter le portrait de l'offre au niveau de la R et I et du transfert technologique ;
4. Compléter l'inventaire des intervenants du milieu intéressés à participer ;
5. Identifier les besoins des chercheurs et autres intervenants de la R & I en termes de veille et de partage de données ;
6. Produire un plan d'implantation du centre de veille, de concertation, de coordination et de développement de l'HOEN :
  - développer un modèle de gouvernance représentatif du milieu ;
  - mettre en place des mécanismes de concertation et de liaison permanents et réguliers visant à mettre en place des activités de R et I ;
  - proposer une programmation annuelle des activités de concertation et de coordination ;

- proposer un calendrier de rencontres de consultation et d'échanges ;
  - suggérer des modèles de plans de diffusion et de transfert ;
  - développer un profil des compétences requises pour le personnel requis ;
7. Tenir une rencontre de lancement/démarrage centre de veille, de concertation, de coordination et de développement de l'HOEN ;
  8. Mettre en place du centre de veille, de concertation et de développement de l'HOEN ;
  9. Démarrer les activités.

**Coût et comment serait-elle financée (*combien*)**

Une enveloppe budgétaire récurrente visant à assumer les frais de veille, de coordination, de concertation, de diffusion et de développement.

Ressources nécessaires

**Un coordonnateur, chargé de :**

- coordination de l'ensemble des activités de l'instance de concertation ;
- la mise en place, le suivi et l'évaluation du plan annuel des activités.

**Trois agents de veille, de développement et de coordination de la recherche, avec les profils suivants :**

- urbaniste/architecture/ingénierie ;
- biologiste/agronome ;
- agroéconomiste/économiste — profil de gestion.

**Deux spécialistes en communication :**

- deux ressources pour le développement de stratégies de communication et la diffusion des informations.

**Qui serait responsable de la réaliser (*qui*)**

Québec Vert

**Qui seraient les partenaires et pour quoi (*avec qui*)**

Québec Vert, gouvernements et ministères, IQDHO, CERIU, SQP, SQI, CRE, OBV, SOVERDI, Réseau Environnement, OIQ, OUQ, AQPP, PSQ, APANQ, APGQ, Jardinerie Québec, AAPQ, APPQ, ASHOQ, AIQ, SIAQ, ASGQ et autres associations professionnelles, FQM, UMQ, INSPQ, ITAQ, Université Laval, Université de Montréal, Université du Québec à Montréal (UQAM), Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), Université McGill, Université de Sherbrooke et autres institutions d'enseignement et de recherche, Centre Eau Terre Environnement de l'INRS, INSPQ, Jardin Daniel A. Séguin, etc.

**Pour plus d'informations sur la fiche, contacter :**

Nom : Luce Daigneault, M. Sc., agr.

Tél. : 450 778-7463

Courriel : luce.daigneault@quebecvert.com